



## La lettre de l'ORT Occitanie #56

### Tribune libre

#### Mot de Michel COLOMBIÉ

#### Sommaire

##### Tribune libre

Le mot de Michel  
COLOMBIÉ.....1

##### Actualités

Projet loi Climat et  
Résilience .....2

Le fluvial au cœur de la  
transition écologique... ....3

Le rétrofit électrique.....3

##### Brèves

Brexit : contrôles  
douaniers.....4

##### Publications

Interdiction de circulation  
des camions.....4

##### Agenda

Rencontres Nationales du  
Transport Public.....4

Colloque de l'ORT  
Occitanie.....4

La transition énergétique est devenue en quelques années un défi majeur pour les transports et la mobilité, sous la pression des Etats, de l'Union Européenne, mais également de l'attente citoyenne. La France et plus largement l'Union Européenne se sont fixé des objectifs ambitieux pour réduire significativement d'ici 2050, l'empreinte carbone de ce secteur d'activité majeur et indispensable à nos économies. C'est en effet le secteur qui a le moins baissé ses émissions ces 20 dernières années, comparativement à l'industrie et à la construction, par exemple. Et en parallèle, la crise du Covid a rendu encore plus évidente l'importance stratégique des transports et de la logistique avec l'explosion du e-commerce (+ 40% en 2020) et la question essentielle de nos approvisionnements.

Aujourd'hui, les acteurs de la filière ont besoin d'y voir clair pour pouvoir se projeter dans l'avenir, se préparer aux transitions, anticiper et faire leurs choix quant aux changements à opérer dans leurs activités respectives.

Pour cela, il faut commencer par faire un état des lieux des technologies et des énergies disponibles et/ou en cours de développement. Biogaz, Hydrogène, électrique, l'Occitanie est riche d'initiatives dans ces domaines alliant industriels, chercheurs et collectivités.

C'est pour toutes ces raisons que l'Observatoire Régional des Transports d'Occitanie, dont la vocation première est d'être un lieu d'information, de réflexion et de concertation a décidé de se saisir de

ce sujet essentiel et de lancer ses « **Premières rencontres Énergie** » le 25 novembre 2021 à Albi de 9h30 à 12h30, en synergie avec le 1<sup>er</sup> salon Vision Entreprise Durable (VED), organisé le même jour.

Premières rencontres, car notre projet est d'en organiser plusieurs, sur un rythme bisannuel afin de pouvoir approfondir les sujets, les différentes solutions proposées, en fonction des besoins et des évolutions technologiques. L'importance et la complexité des enjeux de cette transition impose de pouvoir inscrire notre analyse dans la durée.

Ces premières rencontres, auxquelles tous les acteurs du transport et de la logistique sont d'ores et déjà conviés, devraient permettre d'apporter un premier éclairage, sous la houlette d'un « Grand témoin » qui sera Aurélien Bigo, Chercheur sur la transition énergétique dans les transports, rattaché à la Chaire Énergie et Prospérité de l'Institut Louis Bachelier à Paris et auteur d'une thèse de doctorat de l'Institut Polytechnique de Paris, intitulée : « Les transports face au défi de la transition énergétique ».

Deux tables rondes sont prévues pour faire le point sur les technologies et énergies innovantes et sur les opportunités qu'elles représentent pour les territoires. Elles réuniront des élus, experts, professionnels, industriels et utilisateurs.

Nous vous adresserons prochainement d'autres informations concernant cette démarche et en attendant, nous vous souhaitons, dans la mesure du possible, un bel été.



Michel COLOMBIÉ  
Président de l'ORT Occitanie

# Actualités

## Projet loi Climat et Résilience

Issu des 149 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) mise en place en automne 2019 par le Gouvernement, le projet de loi Climat et Résilience reprend 146 de ces mesures. Composé de 69 articles, il s'articule autour de 6 thèmes dont le principal but est de lutter contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets :

- Le thème « **Consommer** » propose d'améliorer l'information du consommateur sur l'empreinte carbone des produits, de réguler la publicité et notamment en interdisant la publicité pour les énergies fossiles...
- Le thème « **Produire et Travailler** » soutient la transition de nos modèles de production favorisant la transparence des entreprises et les investissements les moins carbonés.
- Le thème « **Se loger** » devrait permettre l'accélération de la rénovation des logements dits « passoires thermiques » et des bâtiments publics, en particulier dans les écoles.
- Le thème « **Se nourrir** » améliorera la qualité des repas des services de restauration par l'apport notamment de produits issus de l'agriculture biologique.
- Le thème « **Protection judiciaire de l'environnement** » vise à renforcer le contrôle des politiques environnementales
- Le thème « **Se déplacer** » regroupe un panel de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des différents modes de transport : transport aérien, transport routier de marchandises, véhicules individuels...

Ce dernier thème prévoit la diminution voire la fin des ventes de véhicules utilisant des énergies fossiles d'ici à 2030 (estimées à 50 % des ventes actuellement) y compris les poids-lourds ; le report modal de la voiture vers les transports collectifs en développant les parkings-relais et en généralisant certains tarifs de transports ferroviaires (TER) ; le reverdissement des parcs automobiles de l'État, des collectivités avec l'ambition d'un parc composé à 70 % de véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre ; le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques ; l'obligation de la mise en place de zones à faibles émissions mobilités (ZFE-m) dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici fin 2024 ; la suppression progressive de l'avantage fiscal sur la TIPCE dont bénéficient les entreprises utilisant des poids lourds roulant au gazole ;

l'arrêt des vols intérieurs s'il existe une alternative, en moins de 2 H 30, plus économe en Co2 ; la généralisation des aménagements de voies réservées aux véhicules partagés et aux transports collectifs sur les voies rapides et autoroutes....

[Retrouver ici le dossier de presse sur ce projet](#)

A l'heure de la publication de la lettre de l'ORT, le Sénat vient d'adopter en première lecture, par 193 voix pour, 100 contre et 54 abstentions, le projet de loi Climat et Résilience largement modifié par rapport au texte initial : les principales modifications portent essentiellement sur les mesures sur la protection judiciaire de l'environnement et l'évaluation climatique.

Pour le volet « Se déplacer », les sénateurs ont opté pour un prêt à taux zéro en faveur de l'achat de poids lourds propres, retardé la mise en place des zones à faibles émissions (ZFE) à 2030 dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants (au lieu de 2025) et ont revu les propositions du gouvernement sur l'écotaxe régionale et la TICPE ; la suppression des vols aériens intérieurs lorsqu'il existe une alternative en train en moins de 2 H 30 ne sera plus autorisée si ces vols assurent « majoritairement » le transport de passagers en correspondance.

Prochaine étape : commission mixte paritaire le 12 juillet 2021



## Le Fluvial au cœur de la transition écologique

Dans le cadre de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), un contrat d'objectifs et de performance (COP) a été signé le 30 avril 2021 entre l'État et Voies navigables de France (VNF) pour la période 2020-2029.

Il entend faire du mode fluvial un des piliers de la transition écologique en augmentant de moitié le volume de fret transporté par la voie d'eau et à donner à VNF les moyens d'assurer sa mission de gestion globale de l'eau, en renforçant notamment la sécurité des ouvrages hydrauliques et la préservation de la biodiversité.

Pour rappel, un transport fluvial permet de transporter des volumes considérables en produisant jusqu'à cinq fois moins d'émissions de CO<sub>2</sub> que le transport routier et représente un mode de transport bien moins accidentogène que d'autres modes de transports.

Doté de moyens financiers conséquents (220 M€ en 2020, 300 M€ en 2021 et 3 Md€ à l'horizon 2030), le COP prévoit une modernisation de la gestion fluviale via la téléconduite, l'automatisation, une gestion de l'hydrologie plus affinée, un verdissement de la flotte avec en particulier la construction de bateaux à hydrogène ; un programme de travaux de grande ampleur afin de fiabiliser et moderniser les infrastructures existantes pour augmenter les offres de services des autres modes de transport (routier et ferroviaire) ; la régénération et la modernisation du réseau afin de permettre d'assurer les « transports du quotidien ».

La participation active des collectivités locales sera indispensable afin d'aider VNF à construire des projets de territoires. Parmi les démarches territoriales ayant déjà obtenu des résultats remarquables, "L'entente pour le canal du Midi", entre l'État, la région Occitanie, VNF et les collectivités concernées, doit permettre de mieux coordonner l'action de tous les acteurs autour de ce canal.

Retrouvez [ici](#) le dossier de presse



## Le retrofit électrique

L'instauration des zones à faibles émissions dans les grandes agglomérations et l'interdiction d'entrer en ville avec des véhicules à moteur thermique va rendre plus pertinente la solution du retrofit électrique sur les véhicules utilisés en ville notamment.

L'ADEME a publiée en mai 2021 une étude consacrée au retrofit électrique des véhicules diesel qui a comparé trois scénarios différents pour les possesseurs de ces véhicules: soit continuer à fonctionner avec ce type de véhicule, soit le revendre contre l'achat d'un véhicule électrique, soit le passer au retrofit.

Le retrofit électrique est une solution pertinente pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ou de polluants, éviter la fabrication de nouveaux véhicules et par conséquent, les pollutions liées à cette industrie.

Cette étude permet de démontrer que le retrofit pour les véhicules lourds, notamment les autobus, est plus économique que pour les citadines.

[Retrouver ici le communiqué de presse de l'ADEME](#)

## Essor du vélo sur les trajets domicile-travail : tous en piste ?

L'INSEE Occitanie a réalisée, en partenariat avec la Préfecture de région, la DREAL et la Région une étude sur l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail. Cette publication accompagne l'édition 2021 du « tableau de bord du développement durable » en Occitanie et apporte un focus sur l'objectif 11 « Villes et communautés durables ».

[Retrouver ici le communiqué de presse](#)

## Apprentissage

A compter de 2022, les contributions de formation professionnelle et la taxe d'apprentissage seront versées directement auprès des URSSAF (au lieu des opérateurs de compétences OPCO) avant d'être centralisées par France Compétences. Ces sommes seront ensuite reversées aux opérateurs en fonction de leurs missions.

## BREXIT : report des contrôles douaniers

Afin de minimiser les pressions sur les entreprises et de stimuler les échanges économiques entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne, le gouvernement britannique a décidé de reporter, par étapes, les contrôles douaniers sur les importations :

- pour ceux prévus depuis le mois d'avril, report au mois d'octobre 2021
- pour ceux prévus à partir de juillet 2021, report au début d'année 2022.

A noter que l'Union Européenne, elle, applique les contrôles douaniers à ses frontières depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.



## Publications

### INTERDICTION de CIRCULATION des CAMIONS

L'arrêté ministériel du 16/04/2021, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021, fixe le dispositif général d'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes ainsi que les possibilités de dérogation permettant d'assurer la continuité de l'activité économique.

En complément, il définit les horaires d'interdiction de circulation pour la période estivale, sur l'ensemble du réseau routier métropolitain et liste les véhicules non concernés par les interdictions générales et complémentaires.

## Agenda



### RENCONTRES NATIONALES du TRANSPORT PUBLIC

28 au 30 septembre 2021  
au Parc des Expositions MEETT de TOULOUSE

[Découvrez ici le programme de ce congrès](#)

### COLLOQUE de l'ORT OCCITANIE : SAVE THE DATE : 25 NOVEMBRE 2021

L'ORT Occitanie organise, le jeudi 25 novembre 2021, au palais des congrès d'ALBI (81), un colloque ayant pour thème :

« Les énergies en 2021, où en sommes-nous ? »

Vous retrouverez prochainement le programme détaillé et le bulletin d'inscription sur le site de l'ORT Occitanie : [www.ort-occitanie.com](http://www.ort-occitanie.com)



L'ORT Occitanie est une association loi 1901 rassemblant des partenaires du transport en Occitanie : organisations professionnelles, chambres consulaires, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et d'autres administrations, Région Occitanie, autorité organisatrice du transport.....

L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional du Transport Occitanie sont assurés par la DREAL Occitanie / Direction des Transports Routiers/Département Mobilités Sécurité Routière – 520 Allée Henri II de Montmorency – 34000 MONTPELLIER  
T. 04 34 46 65 61 [www.ort-occitanie.com](http://www.ort-occitanie.com)

Directeur de publication : Michel COLOMBIÉ  
Rédacteur en chef : Marie-Pierre NÉRARD  
Rédactrice : Christine ROUQUETTE  
Conception : DREAL Occitanie/DIR/CC/Communication